



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000110

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
23, 24, 25 et 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Un jaune budgétaire présentant de manière transversale et exhaustive l'ensemble des soutiens de la Région aux associations sera transmis aux élu.e.s lors de la présentation du compte administratif 2016 à la mi-année.

Exposé des motifs

Alors que les associations franciliennes voient leurs subventions régionales baisser drastiquement ou purement et simplement supprimées, souvent sans explication, la réalisation d'un jaune budgétaire devient urgente.

Il offrira une vision analytique et politique globale, assurera une meilleure lisibilité sur les moyens financiers réellement engagés par notre institution et permettra de jauger le degré du soutien régional au monde associatif francilien.

Il permettra surtout aux élu.e.s d'appréhender l'étendue des missions et des secteurs sur lesquels les associations interviennent et de comprendre à quel point leurs actions et donc notre soutien institutionnel et financier leur est indispensable.

Céline MALAISÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
23, 24, 25 et 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Un jaune budgétaire présentant de manière transversale et exhaustive l'ensemble des actions en lien avec l'aménagement du territoire sera transmis aux élu.e.s lors de la présentation du compte administratif 2016 à la mi-année. »

Exposé des motifs

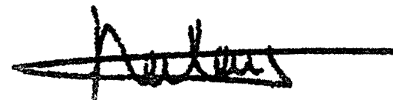
Alors que l'année dernière, l'exécutif « oubliait » d'intégrer l'aménagement du territoire dans la nomenclature des commissions thématiques, ce secteur est, cette année, dispersé sur un trop grand nombre d'annexes pour apparaître clairement.

En s'inscrivant sur 5 annexes différentes (éducation, sports & loisirs, action sociale, culture et aménagement), l'exemple du traitement budgétaire des contrats d'aménagement territorial est, à cet égard, parlant.

Le secteur de l'aménagement du territoire couvre également d'autres secteurs : environnement, transports, logement, grand Paris....

Il semble nécessaire de rappeler que l'aménagement compte parmi les compétences régionales majeures et doit être traité avec l'égard qui lui revient.

A défaut d'une présentation de ce secteur respectueuse de la nomenclature classique, l'élaboration d'un jaune budgétaire sur cette question est d'une impérieuse nécessité.



Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000112

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Un jaune budgétaire présentant de façon transversale la politique régionale air-énergie sera transmis aux élu-e-s régionaux lors de la présentation du compte administratif 2016, à la mi-2017 ».

Exposé des motifs

Les collectivités territoriales, et en particulier une grande région comme l'Île-de-France, doivent mener une politique très ambitieuse en matière d'air et d'énergie, à la fois pour répondre aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique posés par le protocole de Kyoto et la COP21, pour engager notre pays vers la sobriété énergétique et la sortie des énergies carbonées, pour lutter plus drastiquement contre la précarité énergétique, et contre la pollution atmosphérique dont les pics annuels se multiplient, et qui constitue un véritable fléau sanitaire et environnemental.

Notre collectivité s'est engagée depuis de nombreuses années dans cette lutte, et elle doit encore redoubler d'efforts.

Une plus grande visibilité des nombreuses actions et dispositifs existants est cependant nécessaire, afin le cas échéant de les renforcer, voire de rendre les politiques régionales encore plus innovantes et ambitieuses. Notamment concernant la lutte contre la pollution atmosphérique, où la marge de progrès reste très importante.

Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000113

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« La présidente du Conseil régional d'Île-de-France est mandatée pour se rapprocher de l'Etat et de l'Union européenne afin d'éclaircir la gestion du FEADER.

En attendant les éclaircissements et dans la mesure où l'inscription des 12M€ ne correspond à aucune affectation, il est proposé de les retirer du budget global de la Région Île-de-France.

Exposé des motifs

Dans la mesure où les lignes de crédits du FEADER ne sont pas gérées par la Région, le groupe Front de gauche souhaite qu'elles soient retirées.

Céline MALAISÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
23, 24, 25 et 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

L'article 12 est supprimé

Exposé des motifs

Dans la mesure où les organisations syndicales ont, à plusieurs reprises lors des derniers comités techniques, demandé que les fiches de postes des emplois supprimés et créés leur soient transmis, le groupe Front de gauche souhaite que ces détails leur soient transmis avant toute délibération de l'assemblée plénière.

Et ce d'autant plus que le jeu entre les deux tableaux des pages 14 et 15 ressemble à un mauvais tour de passe-passe dont nous ne sommes pas dupes.

Si 50 postes sont effectivement supprimés, seuls 25 sont réellement créés dans la mesure où 30 ne sont en réalité que le produit du transfert de compétences dans le cadre de la gestion du Fonds social européen (2 postes), de la ventilation des 21 postes du centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) d'Île-de-France et de l'intégration de sept postes pour la formation professionnelle.

S'il est annoncé la création de 25 emplois, seuls 5 sont réellement effectifs.

Devant le peu de clarté du document, le groupe Front de gauche souhaite que cet article soit supprimé et que cette disposition soit renvoyée en comité technique du 30 janvier 2017 pour éclaircissements.



Céline MALAÏSÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000115

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
23, 24, 25 et 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

L'article 14 est supprimé

Exposé des motifs

L'assemblée délibérante découvre, à l'occasion de ces articles l'ouverture de 50 postes à des agent.e.s contractuel.le.s.

Or, il n'a échappé à personne que de nombreux contractuels avaient été évincés de l'institution régionale dès l'arrivée du nouvel exécutif, sans prise en compte de leur ancienneté ou des missions qu'ils.elles menaient à bien et pour certains depuis plusieurs années.

De la même façon, le groupe Front de gauche a bien entendu le discours récurrent de l'exécutif considérant la maîtrise de la dépense publique comme l'alpha et l'oméga de sa politique.

L'ouverture de 50 postes de catégorie A à la contractualisation apparaît dans ce contexte assez malvenue alors que l'ensemble des fiches de postes présentés en annexe 3 pourrait être aisément couvert par des fonctionnaires territoriaux, y compris en recrutement interne.

Pour toutes ces raisons, le groupe Front de gauche refuse la logique de contractualisation des personnels régionaux qui démantèle progressivement une fonction publique territoriale pérenne. Cette disposition prouve encore une fois que la Région est un laboratoire expérimental pour la droite régionale en vue des échéances de 2017.

Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
23, 24, 25 et 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

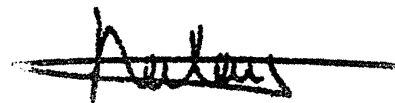
« La présidente du Conseil régional d'Île-de-France décide du lancement d'une étude d'impact des conséquences financières de l'internalisation au sein des services régionaux des missions suivantes :

- . restauration collective ;*
- . entretien courant du parc automobile ;*
- . gardiennage ;*
- . éditions des bulletins de paie.*

L'assemblée plénière est tenue informée des conclusions de cette étude et délibérera en conséquence.

Exposé des motifs

Le groupe Front de gauche souhaite, par souci d'efficacité, d'économie et de respect du statut de fonctionnaire territoriaux, réintégrer le plus grand nombre de missions au sein des services régionaux.



Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000117

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
23, 24, 25 et 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« La présidente du Conseil régional d'Île-de-France s'engage à présenter à l'Assemblée plénière les conclusions de l'audit qu'elle a commandité sur la situation des Organismes associés de la région Île-de-France.

Dans la mesure où cet audit détermine le sort des derniers, il est indispensable que les conseiller.ère.s régionaux puissent en prendre connaissance.

Exposé des motifs

Toujours dans l'attente de la publication de l'audit sur les organismes associés annoncé depuis un an et sur une présentation précise des conséquences des baisses financières auxquels ils sont confrontés, le groupe Front de gauche souhaite que les conseiller.ère.s régionaux.ales soient tenu.e.s informé.e.s de l'évolution de chacun d'eux.

Nous assistons à la diminution de missions de certains organismes quand ce n'est pas la suppression de structures pourtant essentielles à la vie économique, culturelle et sociale de notre région, et ce sans qu'aucun plan d'internalisation et/ou de suppression n'ait jamais été présenté et encore moins validé par l'assemblée plénière.

Tel est le sens de cet amendement

Céline MALAISÉ